

Inside Secure

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES**

**(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2011)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Antoine Olanda
38 parc du Golf
13856 Aix en Provence

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires

Inside Secure

41 parc Club du Golf
13856 Aix en Provence

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- Personnes concernées

Rémi de Tonnac, Président du Directoire
Pascal Didier, Directeur Général
Richard Vacher Detournière, membre du Directoire

- Nature et objet

Indemnité de départ de certains membres du Directoire en cas de licenciement, non renouvellement du mandat ou démission dans les 6 mois d'un éventuel changement de la structure de contrôle de la société Inside Secure

- Modalités

L'indemnité de départ sera déterminée selon les modalités suivantes :

- 1) Le montant maximal de l'indemnité correspondra aux rémunérations fixes et variables perçues au cours des deux exercices fiscaux précédant l'année du départ ;
- 2) Le montant de l'indemnité sera conditionné, et son montant modulé comme suit :
 - Le montant sera calculé sur la base de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des critères de performance utilisés pour déterminer la rémunération variable des 2 exercices fiscaux précédant l'année du départ ;
 - Si la moyenne se situe en-dessous de 50%, aucune indemnité ne sera versée
 - Si la moyenne est de 50%, l'indemnité sera de 75% du montant maximal
 - Si la moyenne est de 100%, l'indemnité sera de 100% du montant maximal.
 - Si la moyenne se situe entre 50 et 100%, l'indemnité sera déterminée proportionnellement entre 75% et 100% de l'indemnité maximale.

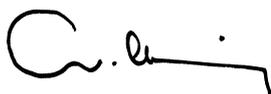
Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix en Provence, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Willemin
Associé

Antoine Olanda

